

CULLETTIVITÀ DI CORSICA

ASSEMBLEA DI CORSICA

1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2024
REUNION DES 29 FEVRIER ET 1^{ER} MARS 2024

N° 2024/O1/009

MUZIONE CÙ DUMANDA D'ESAME PRIURITARIU

DEPOSEE PAR : Mme LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE

OBJET : CONFLIT ISRAELO-PALESTINIEN ET SITUATION DANS LA
BANDE DE GAZA

VU la résolution N° 2023/O2/04 de l'Assemblée de Corse et du Conseil exécutif de Corse du 27 octobre 2023 sur le conflit israélo-palestinien et la situation au Proche-Orient,

VU l'arrêt rendu le 26 janvier 2024 par la Cour Internationale de Justice demandant à Israël de s'abstenir de commettre des actes entrant dans le champ d'application de la Convention sur le génocide, prévenir et punir l'incitation directe et publique à commettre le génocide et prendre des mesures immédiates et efficaces pour permettre la fourniture de l'aide humanitaire à la population civile de Gaza,

VU le communiqué de presse de l'ONU en date du 27 février 2024 qui alerte sur un risque de famine à Gaza pour 500 000 personnes d'ici mai,

VU la Résolution du Parlement européen du 28 février 2024 sur les droits de l'homme et la démocratie dans le monde et la politique de l'Union européenne en la matière - rapport annuel 2023 (2023/2118(INI)),

CONSIDERANT la durée du conflit israélo-palestinien caractérisé depuis des décennies par l'absence de solutions ou de perspective de paix durable,

CONSIDERANT que les attaques menées sur le territoire israélien par l'organisation islamiste et terroriste du Hamas le 7 octobre dernier ont été l'élément déclencheur d'une guerre sans précédent et que plus de 130 civils israéliens sont encore otages,

CONSIDERANT que la situation dans la bande de Gaza ne cesse d'empirer sur le plan humanitaire après 146 jours de conflit,

CONSIDERANT le risque avéré de famine et d'épidémies pour les habitants de Gaza signalé par le chef adjoint du Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA), Ramesh Rajasingham le 27 février 2024,

CONSIDERANT le bilan humain catastrophique qui atteint désormais près de 30000 morts civils du côté palestinien,

CONSIDERANT que la voie de la diplomatie est la seule voie qui puisse mettre un terme au conflit,

CONSIDERANT les voix toujours plus nombreuses qui s'élèvent pour appeler à un cessez-le-feu dans le monde et en Europe, à l'instar de la résolution du Parlement Européen du 28 février 2024 sur les droits de l'homme et la démocratie dans le monde et la politique de l'Union européenne en la matière – rapport annuel 2023,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

S'INQUIETE du risque imminent de famine généralisée pour les Gazaouis.

DEMANDE un cessez-le-feu immédiat et sans condition pour que l'aide humanitaire internationale puisse entrer à Gaza et soit acheminée aux populations dans des conditions sécurisées.

DEMANDE le respect du droit humanitaire international pour les populations civiles.

REITERE son souhait de voir émerger une véritable solution politique qui passera inéluctablement par la création de deux États, donnant aux deux peuples une égale dignité quant à leur reconnaissance par les institutions internationales.